# A. Procédure de recensement obligatoire pour que votre demande soit prise en compte et par conséquent avoir droit aux contributions d'estivage

La demande de contribution d'estivages est à compléter si nécessaire de vos éléments de recensement d'estivage et à valider jusqu'au 30 septembre 2022.

Ce recensement est réalisé exclusivement via le site <u>www.agate.ch</u> (menu Acorda) en utilisant le même numéro d'utilisateur agate ainsi que votre mot de passe, comme pour la BDTA.

# B. Procédure d'accès pour le site www.Agate.ch

- Le recensement se fait uniquement par voie informatique sur le site Acorda, www.agate.ch est la porte d'entrée pour y accéder.
- Un numéro Agate (identifiant personnel) vous a été transmis par courrier. Celui-ci est nécessaire pour accéder au recensement et doit être conservé précieusement.
- Attention : <u>L'inscription Agate est remplacée par CH-LOGIN.</u>
- Depuis le 27 avril 2022, une nouvelle procédure d'inscription est disponible chez Agate. Agate est connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale. Par conséquent, vous devez créer votre CH-LOGIN via le site Agate. Pour se faire, vous trouverez un mode d'emploi sur la page d'accueil du site Agate (instructions et/ou vidéo).
- Pour toute question, nous vous prions de vous adresser directement au Helpdesk Agate au 0848 222 400 ou par e-mail à l'adresse info@agatehelpdesk.ch.
- Vous aurez besoin de votre numéro Agate ainsi que de votre mot de passe pour effectuer cette inscription. Si vous avez oublié le mot de passe, vous devez en demander un nouveau en suivant la procédure sur Agate.ch avant de procéder à votre inscription.



#### < Lien à la page d'accueil

#### ① L'inscription Agate sera remplacée par CH-LOGIN.

Depuis le 27.04.22, une nouvelle procédure d'inscription sera disponible chez Agate. Agate est connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale. Créez dès aujourd'hui votre CHLOGIN. Veuillez suivre les <u>instructions (lien)</u>. Vous trouverez des informations détaillées dans la <u>vidéo suivante (lien)</u>.

Les **employés de l'administration** (canton/fédération) disposant d'une clé SwissGov-PKI utilisent directement le **FED-LOGIN** et ne doivent pas créer un CH-LOGIN.

**Important:** Les utilisateurs de la BDTA, Acorda, Gelan, Lawis et Agricola en particulier n'ont pas besoin de mettre en place une authentification à deux facteurs et cliquent sur "Configurer plus tard".

Se connecter ou s'inscrire

Avez-vous des questions sur le CH-LOGIN ?

Questions fréquentes Instructions étape par étape (pdf) Instructions étape par

#### Helpdesk Agate

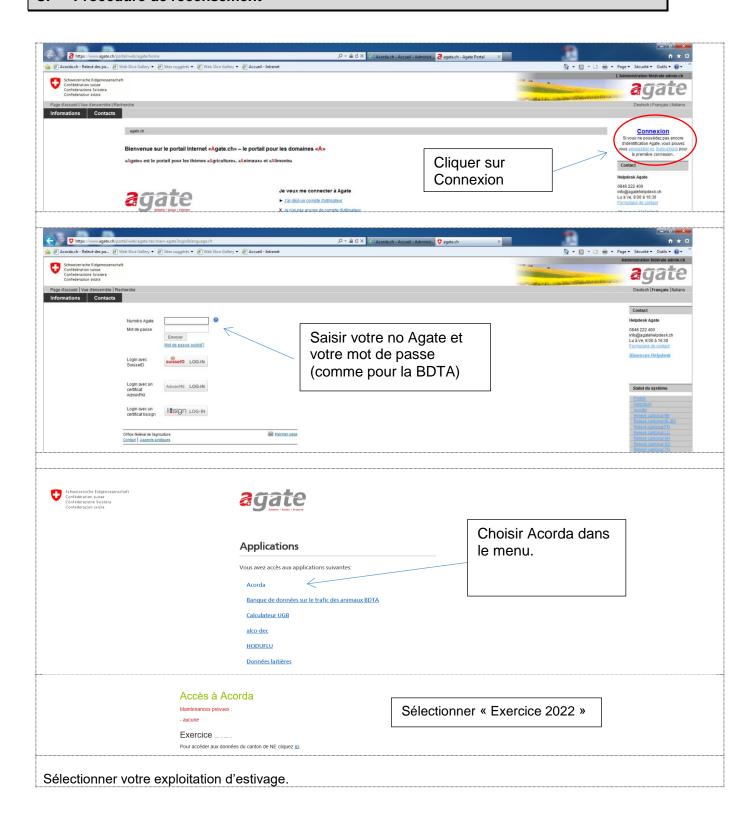
<u>étape (Video)</u>

Du lundi au vendredi 08:00–16:30 <u>0848 222 400</u> <u>info@agatehelpdesk.ch</u>

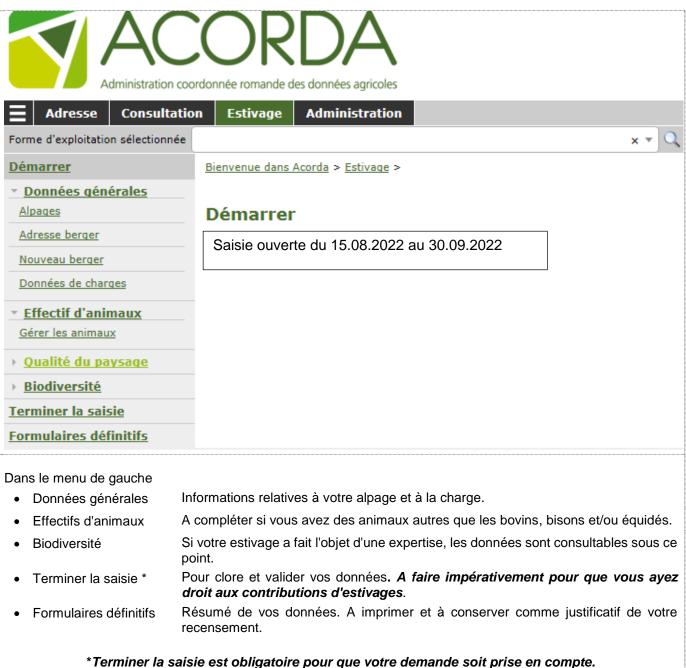
> Continuer à se connecter avec le login Agate habituel

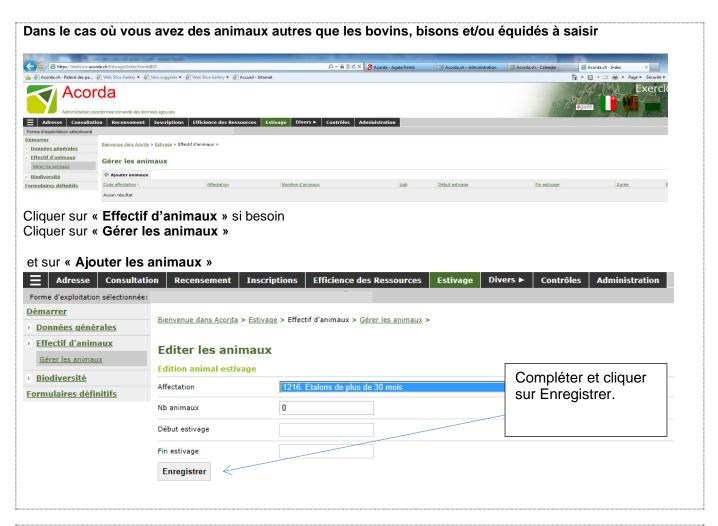
- Veuillez suivre les « instructions étape par étape » jusqu'à la fin de la procédure. Néanmoins, si vous utilisez uniquement la BDTA et/ou Acorda, vous n'avez pas besoin de mettre en place une authentification à deux facteurs. Dans ce cas, vous devez seulement cliquer sur « configurer plus tard ».
- Une fois que vous aurez terminé votre inscription, vous pourrez effectuer votre recensement.

### C. Procédure de recensement









Impératif : pour que votre demande de contributions soit valable, vous devez terminer la saisie selon la procédure ci-dessous.



Au cas où vous estivez uniquement des bovins, des bisons et/ou des équidés, il est impératif d'effectuer cette opération pour clôturer votre saisie.



Ensuite cliquer sur « Formulaires définitifs » puis téléchargez et imprimez le document PDF résumant l'état de votre saisie.

# Modification des coordonnées du berger

Pour contrôler les coordonnées du berger, cliquer sur Adresse berger et sur choix du berger.



Les coordonnées s'affichent sur deux colonnes. Vous pouvez modifier les coordonnées dans la colonne de droite et **Enregistrer.** 



## Enregistrement d'un nouveau berger

Pour enregistrer un nouveau berger, cliquer sur l'onglet, compléter le tableau avec les coordonnées et enregistrer.



Vous devez finalement sélectionner le nouveau berger sous Adresse du berger.